

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE



Budget du Québec 2025-2026

De mauvais choix qui fragilisent le filet social québécois

Le 26 mars 2024, Saint-Lin-Laurentides - La Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) réagit avec beaucoup de déception face au budget Girard-Legault 2025-2026. Des 830 millions supplémentaires demandés par les organismes communautaires autonomes intervenant en santé et services sociaux, seulement 10 millions d'investissements ont été annoncés dans le budget. En d'autres termes, le gouvernement s'attend à ce que plus de 3 000 organismes se partagent 10 millions, ce qui revient à un maigre 3 000 dollars par organisme.

En sommes-nous à un point de rupture du filet social québécois ?

Entretemps, le filet social québécois continue de périlcliter par manque de soins. Non seulement le budget 2025-2026 prive le réseau public de la santé et des services sociaux des moyens nécessaires pour continuer à offrir des services à la population, il devra en outre couper dans ses dépenses avec l'imposition d'une limite de croissance de 3%. Selon Daniel Cayley-Daoust, porte-parole de la CTROC: "Ces décisions, combinées à celle d'accorder une augmentation risible de 10 millions aux organismes communautaires, conduisent inévitablement à un seul constat: c'est la population qui, encore une fois, écopera des choix budgétaires gouvernementaux."

Vers un détournement des responsabilités des organismes communautaires ?

En dépit de la Loi sur la gouvernance en santé et services sociaux et de la politique gouvernementale sur l'action communautaire qui garantissent aux organismes leur liberté de pratiques, d'orientations et de gestion, le réseau public se tourne de plus en plus vers eux pour combler les services qu'il ne peut plus offrir par manque de ressources. Or, si les organismes désirent pour la plupart collaborer, ils visent d'abord et avant tout à répondre aux besoins des personnes qui les fréquentent. Moins le réseau public dispose de ressources, plus la pression est forte pour utiliser les organismes communautaires à ses propres fins. "Un financement à la mission adéquat constitue le meilleur garde-fou pour protéger l'autonomie face aux tentatives de transférer les responsabilités du réseau public vers les organismes", constate Daniel Cayley-Daoust.

La CTROC et ses membres craignent grandement que l'insuffisance de rehaussement financier pour l'année 2025-2026 accentue cette volonté gouvernementale de détourner les organismes communautaires de leur mission première pour son propre bénéfice et ceci, au détriment de la population.

La CTROC tient à mettre le gouvernement en garde contre toute tentative de se défilier de ses responsabilités d'offrir des services publics de santé et de services sociaux adéquats et suffisants, et de transmettre cette charge aux organismes communautaires autonomes. Pour le bénéfice de la population, le gouvernement se doit d'investir tant dans le réseau public que dans le milieu communautaire en respect de leurs missions respectives.

-30-

Vincent Lagacé,  
Agent de communication, CTROC  
514-562-3349  
[info@ctroc.org](mailto:info@ctroc.org)

*À propos :*

*La CTROC réunit 14 Regroupements régionaux d'organismes communautaires et représente plus de 3000 organismes au Québec. Elle a comme mission de soutenir les regroupements régionaux et leurs membres, et d'analyser l'organisation du réseau public de la santé et des services sociaux et ses impacts sur la population et les organismes communautaires autonomes.*